

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2025250184 pour des travaux de construction de l'esplanade du tempo **conclu avec la société Ragoucy et son groupement (05110)** notifié le 30 juillet 2025 pour une durée de 13 mois ;
- Vu la nécessité de faire effectuer des travaux supplémentaires afin de faire face à la surcharge d'un parking de poids lourd sur dalles ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 pour acter cette modification du montant du marché.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 avec la société RAGOUCY pour le marché n°2025250184, augmentant le marché tel quel :

Montant du marché initial en H.T.	3 150 000 Euros
Montant total de l'avenant N°1	90 000 Euros
Nouveau montant total du marché H.T.	3 240 000 Euros
Montant de la T.V.A. :	648 000 Euros
Nouveau montant total du marché en T.T.C.	3 888 000 Euros

**ARTICLE 2:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

**ARTICLE 3:**

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 9 DÉCEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

11/12/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_656
Objet :	marché n° 2025250184 pour des travaux de construction de l'esplanade du tempo conclu avec la société Ragoucy et son groupement (05110) notifié
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251209-D2025_12_656-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20251209-D2025_12_656-AI-1-1_0.xml	text/xml	989 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_17992.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251209-D2025_12_656-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	70.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2025 à 08h56min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2025 à 08h56min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2025 à 08h56min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2025 à 08h57min15s	Reçu par le MI le 2025-12-11

